

# ETAT DES LIEUX DPC 2019 Vs 2020

Marie-Line Corbin, Pôle FCU

Lutter contre les préjugés DPC

Les Universités et les ODPC

Les nouveautés 2020-2022

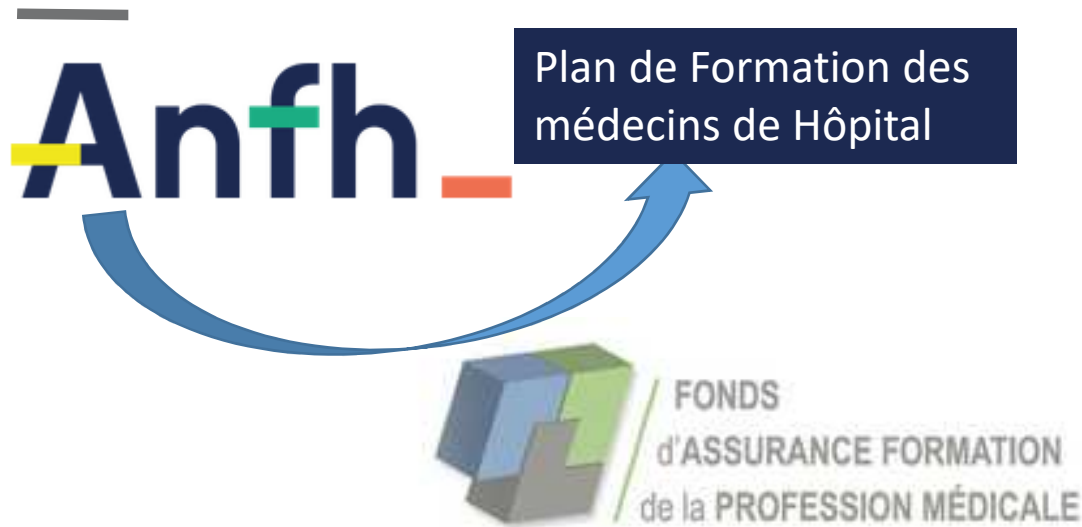
Développer le DPC ?

## Lutter contre les préjugés DPC

## Préjugé n°1

Seul le DPC permet de financer des actions  
de formation pour les professionnels

**VR**AI **OU** **FAUX** ?



### Frais de formation déductibles des impôts

Si vous n'avez pas obtenu la prise en charge des frais de formation (par votre employeur, le Fongecif, l'Assédic, la Région ou l'Etat), il vous est possible d'envisager d'opter pour le régime des frais réels pour votre imposition.

Cette option peut être retenue, sous conditions, dès lors que les frais de formation professionnelle (coût de la formation, frais de transport, frais d'hébergement, intérêts d'emprunt), dépassent la déduction légale forfaitaire de 10 %. [Conseil d'Etat 18.6.90 n° 93945](#) ; [Cour d'administrative de Lyon 12.3.91 n° 89LY01547](#)

Dans cette hypothèse où vous avez choisi de renoncer au régime de la déduction selon le mode forfaitaire au profit de la déduction aux frais réels, vous pouvez déduire les frais inhérents à la fonction ou à l'emploi exercé acquittés au cours de l'année d'imposition ([Art.13 1° du Code général des impôts](#) ; [Art. 83 3° du Code général des impôts](#))

CPF PROJET DE TRANSITION  
PROFESSIONNELLE

OPCA PEPSS/ACTALIANS peut participer au financement des actions de formation continue réalisées, dans le cadre du DPC, par les professionnels de santé salariés des entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention.

**OPCA PEPSS**

ACTALIANS

## Le DPC est un mode de financement de la formation continue parmi d'autres

« Si l'information relative à l'offre est exhaustive, celle concernant les professionnels de santé **reste partielle**. Elle ne porte que sur les professionnels des 10 professions de santé conventionnées en exercice libéral ou salarié de centres de santé conventionnés pour lesquels l'Agence participe à la prise en charge financière de l'obligation de DPC. Ils ne représentent **qu'un tiers de la population concernée par le DPC**.

Les actions de DPC de ces professionnels peuvent également être prises en charge (frais pédagogiques uniquement) **par les fonds de formation auxquels ils cotisent** (FAF-PM pour les médecins, FIF-PL pour les autres professions).

.... l'Agence ne dispose pas non plus d'une information détaillée exhaustive relative à la part la **plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux**, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la santé, santé au travail Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCA. »

Source : *Rapport d'activité ANDPC 2018*

*Remarque : Seuls les PL et SCC sont recensés par l'ANDPC*

DPCSU - TOULOUSE - 21 novembre 2019

## Préjugé n°2

Les actions DPC doivent :

- avoir obligatoirement un pré-test et un post-Test, et
- évaluer les 4 niveaux de satisfaction selon KirkPatrick

**VR**AI **OU** **FAUX** ?

# La typologie et le format de la formation déterminent la méthode d'évaluation de l'action

« Dans le cadre du DPC, l'évaluation peut se situer aux différents niveaux. **Elle comprend obligatoirement les niveaux 1 et 2 mais l'ambition est d'aller vers les niveaux 3 et 4.** »

Niveau	Modalités (exemples)
1. Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants	Questionnaire de satisfaction, entretien
2. Évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences	Pré-tests et post-tests, exercices
3. Évaluation des comportements pratiques atteints	Audit clinique, suivi d'indicateurs de processus
4. Évaluation des résultats cliniques obtenus auprès des patients	Suivi d'indicateurs de résultats cliniques



Source : <https://www.has-sante.fr>, méthodes DPC



## 3 typologies d'actions DPC regroupant 19 méthodes HAS

### Formation continue

- Formation en ligne ou e-learning
- Formation présentielle
- L'encadrement de stages. La maîtrise de stage/le tutorat
- Réunion de revue bibliographique ou journal club
- Simulation en santé

### Evaluation des Pratiques professionnelles E.P.P

- Audit clinique
- Bilan de compétences
- Chemin clinique
- Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire
- Patient traceur
- Registre, observatoire, base de données
- Réunion de concertation pluridisciplinaire
- Revue de pertinence des soins
- Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques
- Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- Test de concordance de script (TCS)

### GESTION DU RISQUE

- Accréditation des médecins et des équipes médicales
- Gestion des risques en équipe
- Revue de mortalité et de morbidité (RMM)

## Préjugé n°3

Si mon DU-DIU ne se déroule pas en année civile, je ne peux pas l'enregistrer en DPC

**VR**AI **OU** **FAUX** ?

# 1 action DPC c'est



Professionnel de  
santé défini

1 public



Prioritaires :

- - Orientations pluri-professionnelles -
- Nationales
- spécificités

Orientations



Minimum 3  
heures

Durée action



- Formation Continue
- EPP
- Gestion des risques

Action de Formation  
Continue

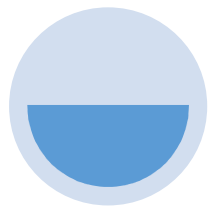
« Dès 2021, les universités ODPC auront la possibilité de déposer leurs actions se déroulant dans le cadre d'une formation diplômante en **amont de la date de démarrage du DU/DIU et pour toute l'année universitaire.** »



Référence : Fiche 9\_ANDPC\_

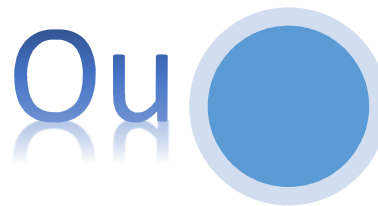
CONCEPTION ET DEPOT D'UNE ACTION DPC SE DEROULANT DANS LE CADRE D'UN DU/DIU

# DU-DIU DPC c'est



DeS modules aux  
orientations DPC

Orientations prioritaires  
(nationales ou de  
spécialité)



Tout le programme  
adapté à une orientation  
DPC

Attention : Si orientation de spécialité, **seuls les publics concernés par l'orientation**  
DPC valideront leur DPC (et non tous les inscrits au DU-DIU)

## Préjugé n°4

Une action DPC suivie valide les obligations  
pour 3 ans

**VR**AI ou **FAUX** ? 

## Valider son obligation DPC c'est...

Justifier au cours d'une période de trois ans :

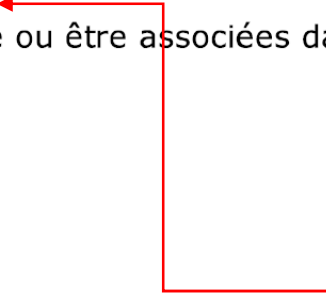
- Soit de son engagement dans une **démarche d'accréditation** ;
- Soit de son engagement dans une démarche de DPC comportant au moins **deux des trois types** d'actions ci-dessous
- **Et au moins une action** s'inscrivant dans le cadre **des orientations prioritaires** prévues à l'article [L. 4021-2](#).

Les 3 types d'actions sont :

- des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques,
- des actions de gestion des risques,
- des actions de formation.

Les actions peuvent être suivies de façon indépendante ou être associées (mixte) dans le cadre d'un même programme.

*Le professionnel de santé peut faire valoir les formations organisées par l'université qu'il aura suivies.*

- « Art. R. 4021-4.-I.-Pour chaque profession ou spécialité, un parcours de développement professionnel continu est défini, en application de l'article L. 4021-3, par le conseil national professionnel compétent. Ce parcours :
- « 1° Décrit l'enchaînement des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques estimé nécessaire par la profession pour le maintien, l'actualisation des connaissances et des compétences et l'amélioration des pratiques ;
  - « 2° Constitue pour chaque professionnel une recommandation afin de satisfaire à son obligation triennale de développement professionnel continu.
- « II.-Pour satisfaire à son obligation de développement professionnel continu, le professionnel de santé :
- « 1° Ou bien se conforme à la recommandation mentionnée au I ;
  - « 2° Ou bien justifie au cours d'une période de trois ans :
    - « a) Soit de son engagement dans une démarche d'accréditation ;
    - « b) Soit de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques. La démarche doit comporter au moins deux de ces trois types d'actions et au moins une action s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires prévues à l'article L. 4021-2.
- « Il peut faire valoir les formations organisées par l'université qu'il aura suivies. ←
- « III.-Les actions mentionnées au II peuvent être suivies de façon indépendante ou être associées dans le cadre d'un
- 

## Préjugé n°5

Comme pour toute action FC, la contractualisation avec le stagiaire (ou conventionnement avec l'employeur) est obligatoire.

**VR**AI ou **FAUX** ? 



Il n'est pas nécessaire de

- conventionnaliser avec l'entreprise
- contractualiser avec le stagiaire

pour les actions financées par l'ANDPC **sauf s'il reste à charge.**

« Le professionnel de santé est informé lors de son inscription ou de la validation de son inscription du reste à charge éventuel.

→ **Le professionnel de santé est seul responsable du règlement à effectuer directement à l'ODPC s'il existe un reste à charge, c'est-à-dire une éventuelle différence de prix entre le prix indiqué pour l'action ou le programme de DPC et la prise en charge »**

---

## Les Universités et les ODPC

## Les ODPC en 2019

353 708

professionnels inscrits

10355

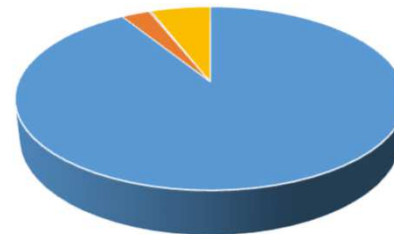
Actions DPC validées (14348 déposées)

2 316 ODPC

57,3% ODPC ont déposé au moins 1 action

**NOUVEAUTÉ**

Répartition des actions par typologie en %



■ 91,1% Actions Formation Continue

■ 5,9 % Programmes dits 'intégrés'



■ 2,8% action Evaluation des Pratiques Professionnelles

0,2% Gestion des risques

2020

*Si 2 années sans publication d'action, l'agrément DPC sera retiré à l'OF*

*Remarque : le forfait 'programmes intégrés' est supérieur pour les OF*

	Nombre inscrits à l'ANDPC	Budget ANDPC engagé
2017	147 000 inscrits 	160 Millions 
2018	157 000 inscrits	174,1 Millions
2019	353 708 inscrits	180,7 millions

L'adéquation entre niveau de prise en charge des actions pédagogiques et les charges supportées **par les organismes n'a jamais été démontrée.**

→ Vérification si les actions sont rémunérées au juste prix et si les forfaits actuels **favorisent l'innovation pédagogique et les actions porteuses de transformation**

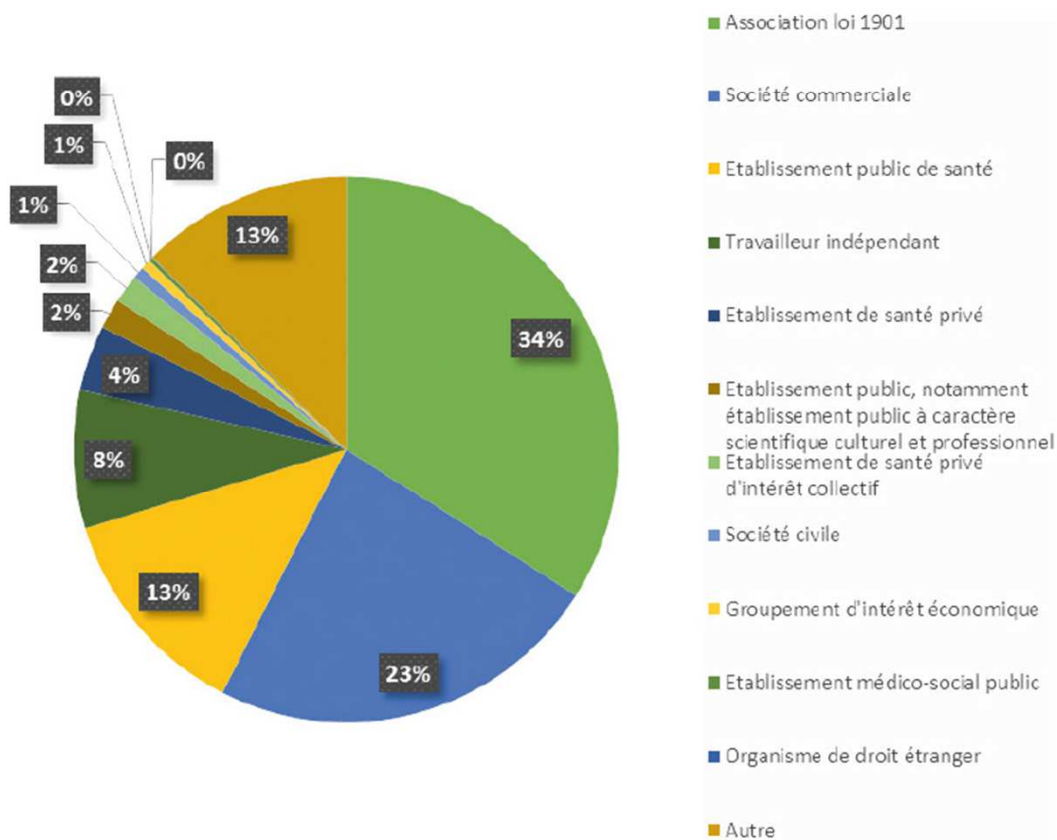
→ résultats attendus en 2020

Source : *Rapport d'activité ANDPC 2018*

# Les ODPC

## Statut juridique

34,0% des ODPC enregistrés sont des associations de loi 1901, 23,5% des sociétés commerciales et 12,8% des établissements publics de santé. Cette répartition est comparable à celle observée en 2017.



Universités

Source : **Rapport d'activité ANDPC 2018**

30 universités ODPC en 2019 (comme en 2018)  
pour 136 actions déposées pour un public Médecins (45 en 2018)

Au 28 mars 2019

Nom de l'ODPC	Nb actions DPC
Formation Continue en Santé Paris Sud	1
SFC UNISTRA	1
Université Paris Diderot	1
Université Montpellier	2
Université d'Angers	2
UGA Université de Grenoble	2
Université François Rabelais de Tours	4
UNICAEN Université de Caen Normandie	5
Université de Bourgogne	2
UR1 / UMFOCS université Mixte de Formation en Santé Université de Rennes 1	2

Nom de l'ODPC	Nb actions DPC
UPMC – Département FC	33
UCBL FOCAL SANTE - Université Claude Bernard Lyon 1	33
Université de Bordeaux Unité Mixte de formation	20
UBO Université de Bretagne Ouest	19
Université Paris Descartes - SCFC	10



Les nouveautés 2020-2022



Orientations	2016-2019	2020-2022
Nationales	Nationales dont exercice en équipe 6 thématiques 65 sous thématiques	Pluriprofessionnelles 4 thématiques 45 sous-thématiques
Médecins 35 spécialités	148	124 dont 1 commune avec les chirurgiens dentistes et 2 avec les biologistes Médicaux
Dentistes	16 dont 3 communes avec les médecins	9 dont 1 commune avec médecins
Sages-Femmes	9	6
Biologistes	5	5
Pharmaciens 3 spécialités	14	15
Infirmiers 4 spécialités	28	17
Ajout médecine du sport, d'urgence , infectiologie, allergologie, addictologie, psychiatrie ... médecine spécialisée en oncologie et radiothérapie		



# Le Port-folio

—  
**Ou**

## Document de traçabilité

- Il permettra à tout professionnel de santé de déclarer toutes les actions suivies sur la période 2016-2019 et de déposer les attestations à l'appui.
- L'ensemble de ces informations sera ensuite adressé à l'Ordre des médecins.
- Les organismes de DPC doivent impérativement envoyer ces attestations.



*Référence : Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé*

La loi de santé introduit la certification périodique **dont le DPC sera un élément.**

Il sera donc nécessaire de s'être engagé dans le DPC dans le cadre de ce nouveau dispositif mis en œuvre à partir de 2021.

# Les actions mono- professionnelles



85,0% contre 80,7% un an plus tôt

alors que la part de l'offre publiée progresse de 2,8 points :  
passage de 60,2% à fin juin 2018 à 63,0% à fin juin 2019

*Remarque : le pluriprofessionnel est encouragé via les appels d'offres*

# Les actions non-présentielles



De 22,9% à 41,0% en un an (+18,1 points)

alors que l'offre ne progresse que de 2,8 points : passage de 7,5% à fin juin 2018 à 10,3% à fin juin 2019.

Les professionnels qui s'inscrivent pour la première fois sur la période triennale privilégient ce format : 47,7% de leurs inscriptions concernent des actions non présentes contre 38,6% pour les professionnels qui avaient déjà suivi une action de DPC en 2017 et/ou 2018.

Développer le DPC ?

## Pourquoi faire du DPC ?

- Générer une nouvelle activité ?
- Faciliter le financement des DU-DIU pour les inscrits ?
- Augmenter le nombre d'inscrits à un DU-DIU ?
- Développer le chiffre d'affaire FC ?
- Assurer la visibilité de l'offre FC de l'université ?
- Créer des partenariats (associations de patients, service formation des hôpitaux...)
- ...

Une Stratégie d'établissement



# Les besoins

Pour qui ?

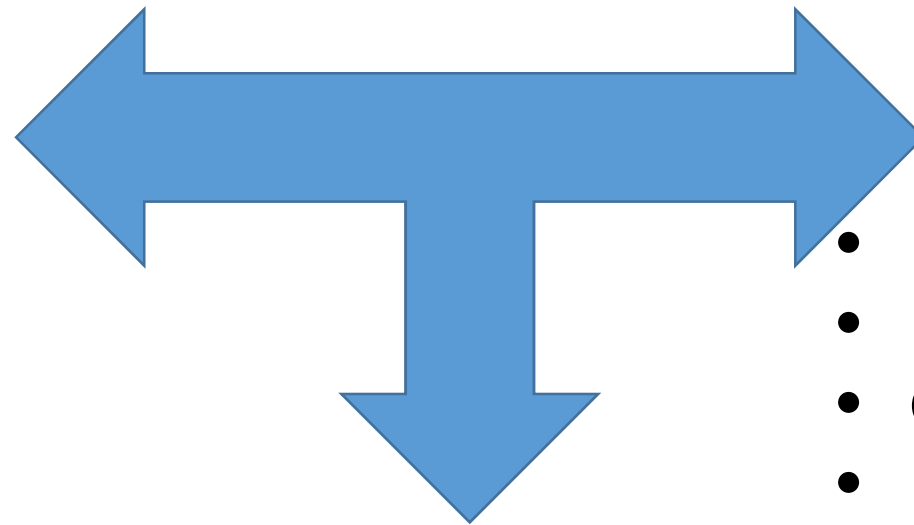
Salariés

Professions Libérales  
Salariés CC

Quelle profession ?  
Biologistes, dentistes, médecins...

## Quelle Typologie d'action ?

Présentiel Vs  
Distanciel ou  
Mixte



- Formation continue
- EPP
- Gestion des risques
- Programme Intégré

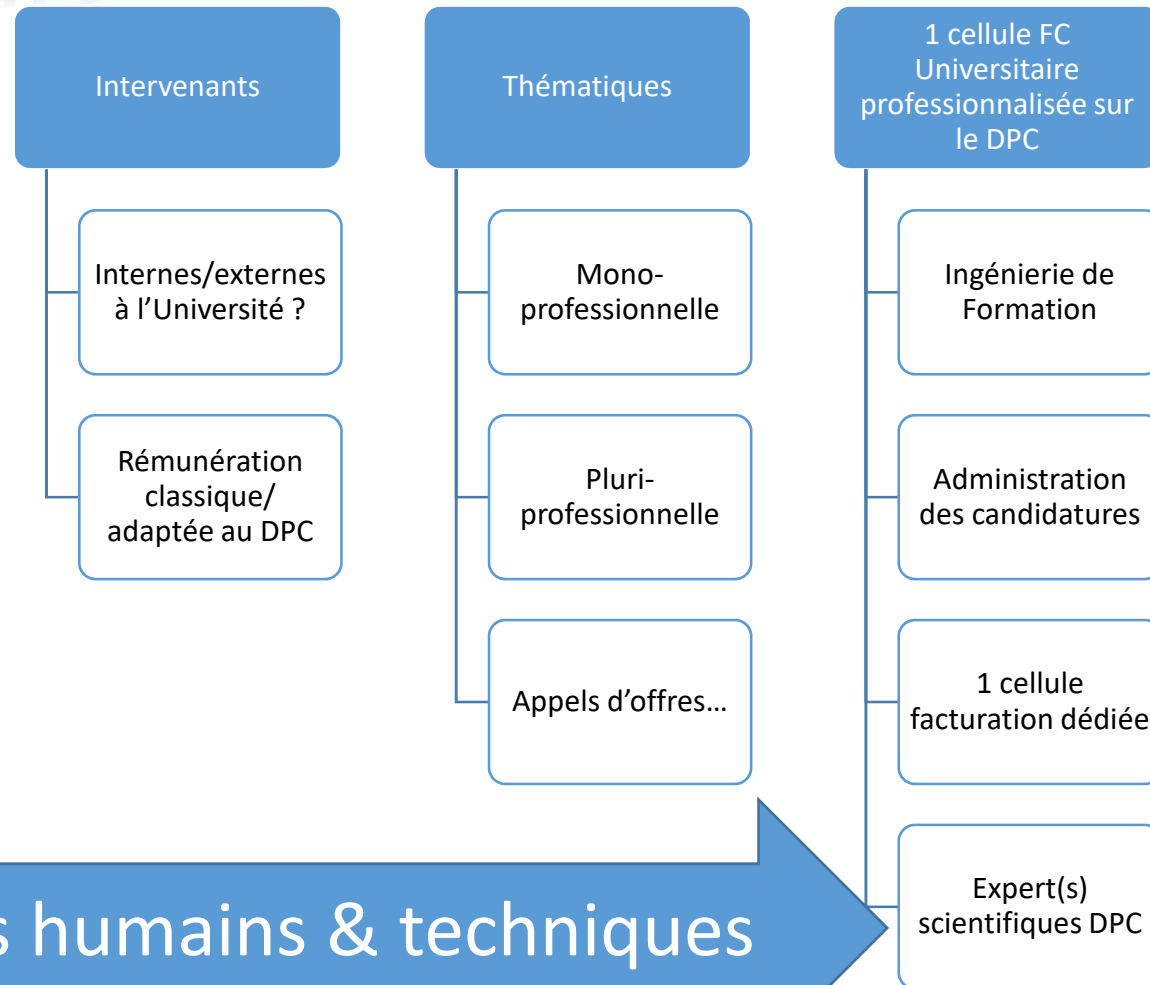
Pédagogie : ateliers, conférences, simulations,  
innovations...



# Les besoins

## Des leviers...

A partir de 2020, les actions sont validées pour toute la période 2020-2022.



Des moyens humains & techniques